

FR

2017

Programme de travail



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tel. +352 4398-1

Contact: eca.europa.eu/fr/Pages/ContactForm.aspx

Site web: eca.europa.eu

Twitter: @EUAuditors

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Print	ISBN 978-92-872-6574-6	doi:10.2865/91201	QJ-AF-16-001-FR-C	
PDF	ISBN 978-92-872-6577-7	doi:10.2865/301184	QJ-AF-16-001-FR-N	ISSN 2467-0391

© Union européenne, 2016

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Luxembourg



Nous sommes heureux de vous présenter notre programme de travail pour 2017. Conformément à notre stratégie pour 2013-2017, nous continuerons:

- de centrer nos produits sur l'amélioration de l'obligation de l'UE de rendre compte;

- de collaborer avec nos partenaires dans le cadre du processus d'obligation de rendre compte;
- de garantir en permanence notre professionnalisme;
- d'utiliser au mieux nos connaissances, nos compétences et notre expertise;
- de démontrer notre performance et notre respect de l'obligation de rendre compte.

Les activités d'audit spécifiques figurant dans le présent programme de travail sont le fruit d'un processus de planification globale qui consiste notamment à examiner l'évolution de la situation dans l'UE et à consulter nos partenaires, en particulier le Parlement européen.

Vous trouverez, aux pages 2 à 4, une liste des thèmes d'audit sur lesquels nous prévoyons de commencer à travailler en 2017. Ces thèmes répondent à des préoccupations importantes, comme l'énergie et le climat, le marché unique, la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les défis posés par les migrations, l'intégration et la sécurité européenne.

Vous trouverez également dans le présent document la liste complète des rapports spéciaux que nous comptons publier en 2017, ainsi que des informations sur nos rapports annuels, sur le processus de programmation de nos travaux et sur notre institution.

Globalement, nous avons l'intention de publier plus de 90 rapports annuels, rapports spéciaux, avis et autres réalisations en 2017. Ce faisant, nous aurons à cœur de contribuer à améliorer la gestion financière de l'UE et son obligation de rendre compte, dans l'intérêt de tous les citoyens.

Klaus-Heiner Lehne
Président

En 2017, nous entamerons les activités d'audit prioritaires suivantes:

Énergie et changement climatique, y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci

- Parcs photovoltaïques et éoliens
- Instruments innovants et traditionnels pour l'action pour le climat
- Directive sur les inondations

Mise en place d'un marché unique approfondi, plus équitable et plus abouti

- Libre circulation des professionnels
- Vulnérabilité du commerce électronique face à la fraude fiscale
- Droits des passagers dans l'UE

Gouvernance économique et financière

- AEAPP — Surveillance efficace des assurances et des pensions au sein de l'UE
- Conseil de résolution unique — Mise en place et capacité à gérer la résolution des banques

Croissance économique et création d'emplois grâce aux investissements

- Interventions de l'UE dans les fonds de capital-risque

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- Chômage de longue durée

Réponse aux défis posés par les migrations, l'intégration et la sécurité européenne

- Facilité en faveur des réfugiés en Turquie
- Missions PSDC de l'Union européenne au Niger et au Mali (EUCAP Sahel Niger et EUCAP Sahel Mali)
- Suivi du rapport spécial n° 17/2014 sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'Union européenne
- Intégration des réfugiés et des migrants (fonds de cohésion)
- Audit par pays — Turquie
- Missions d'observation électorale

Nouveaux modes de financement des politiques et des initiatives de l'UE

- EFSI: gestion du plan d'investissement et valeur ajoutée européenne

Activités hautement prioritaires en 2017

Une meilleure utilisation des fonds de l'UE: mettre l'accent sur les priorités, l'efficacité et les résultats

- Développement rural: du remboursement des coûts aux systèmes de contrôle fondés sur les droits/résultats
Coût de la mise en œuvre des Fonds ESI pour 2014-2020

Évaluation de la performance des institutions, agences et organismes de l'UE

- Analyse panoramique sur l'obligation de la Commission de veiller à la mise en œuvre de la législation de l'UE (article 17, paragraphe 1, du TUE)
- Rapport coût-efficacité et gouvernance à l'OLAF
- Réforme du statut des fonctionnaires de l'UE
- La politique immobilière des institutions de l'UE

Autres

- Qualité de l'air
- Fraude dans le domaine de la cohésion
- Bien-être animal
- Produits biologiques
- Expiration de l'accord de Cotonou

Activités hautement prioritaires en 2017

Rapports annuels

Une part non négligeable de nos ressources est consacrée à l'élaboration de nos **déclarations d'assurance** annuelles, qui figurent dans nos rapports annuels. Celles-ci sont fondées sur des audits financiers et de conformité portant sur le budget de l'UE, sur les Fonds européens de développement, ainsi que sur les 51 agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE. Les travaux d'audit sont réalisés entre le mois de mars de l'exercice considéré et le mois de juin de l'exercice suivant, ce qui nous permet de terminer les rapports annuels dans les délais prévus par les dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2017, nous finaliserons et publierons les déclarations d'assurance relatives à l'exercice 2016, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2017.

Les travaux qui sous-tendent la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels nous devons chaque année, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler une opinion: **la fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations** qui leur sont sous-jacentes. Lorsque nous en avons la possibilité, nous prenons en considération les contrôles internes mis en place au niveau de la Commission européenne, des États membres et des autres organes d'exécution, les résultats des travaux d'**autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission européenne. Des informations complémentaires sur l'approche d'audit sont disponibles sur notre site www.eca.europa.eu.

Par nos travaux, nous nous employons à fournir des conclusions claires sur l'état des comptes et sur la gestion financière du budget de l'UE (et sur celle de domaines de dépenses spécifiques), ainsi qu'à formuler des **recommandations** pratiques, visant un bon rapport coût-efficacité, sur les points susceptibles d'être améliorés.

Processus de programmation de nos travaux

05

Nous suivons un processus rigoureux en trois étapes pour sélectionner des activités d'audit visant à maximiser l'incidence de nos travaux et à utiliser au mieux nos ressources:

1. Nous procédons à une analyse annuelle des politiques et des risques pour recenser les risques pour la gestion financière, les changements intervenant dans les domaines politiques, les priorités des parties prenantes, les résultats des derniers audits, les évolutions que connaît la profession d'auditeur et les travaux des autres institutions supérieures de contrôle.
2. Nous déterminons les activités d'audit potentielles en nous fondant sur nos priorités. Ces activités sont approuvées par le Collège et forment la base de notre programme de travail.
3. Le programme de travail présente les activités d'audit à mettre en œuvre pendant l'année et les ressources qui leur sont allouées. Il comporte les tâches permanentes et récurrentes (audits financiers et de conformité), ainsi que les tâches prioritaires sélectionnées (audits de la performance). Il est revu et mis à jour au cours de l'année, ce qui permet de prendre en considération les dernières évolutions et les changements apportés aux priorités.

La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée «la Cour») est la gardienne des finances de l'UE. Elle contribue à la bonne gestion du budget de l'UE et aide les législateurs du Parlement européen à demander des comptes à la Commission européenne, l'organe exécutif.

La Cour des comptes européenne effectue:

- des **audits financiers et de conformité** — qui portent sur la fiabilité des comptes annuels et sur la légalité et la régularité des opérations, comme elle y est légalement tenue (en particulier pour la déclaration d'assurance), et qui consistent également à apprécier si les systèmes ou les opérations relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et règlements applicables; des **audits de la performance** — qui concernent l'efficacité des politiques et des programmes de l'UE, ainsi que la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ils portent sur des aspects particuliers de la gestion ou du budget et couvrent souvent plusieurs exercices.

Outre les audits auxquels elle est légalement tenue de procéder, la Cour sélectionne des activités spécifiques à sa discrétion, sur la base de critères tels que l'intérêt du public, le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante et les possibilités d'amélioration. Compte tenu de la complexité des sujets abordés, la réalisation de ces audits peut nécessiter plus d'une année.

Nous publions les résultats de nos travaux d'audit dans les types de rapports suivants:

- les **rapports annuels** — qui présentent les résultats des audits financiers portant sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement (déclarations d'assurance), ainsi que des questions de gestion budgétaire et de performance;
- les **rapports annuels spécifiques** — qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes décentralisés de l'UE;
- les **rapports spéciaux** — qui présentent les résultats d'audits de la performance et d'audits de conformité sélectionnés, portant sur des domaines de dépenses ou des domaines politiques spécifiques, ou sur des questions budgétaires ou de gestion.

En outre, nous sommes appelés à donner notre **avis** sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. Nous élaborons également des **analyses panoramiques**, tirant ainsi parti de nos connaissances en matière d'audit pour offrir des informations et une analyse de certaines questions cruciales.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Croissance intelligente et inclusive — Compétitivité pour la croissance et l'emploi		
Facilité de garantie en faveur des PME: programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC) et facilité de garantie de prêts (LFG) du programme COSME pour la compétitivité des entreprises et des PME	Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'épine dorsale de l'économie européenne. Elles représentent quelque 98 % de l'ensemble des entreprises et emploient environ trois quarts de la main-d'œuvre. Géré par le Fonds européen d'investissement pour le compte de la Commission (DG ECFIN), le mécanisme de garanties pour les PME (GPME) est un instrument financier visant à renforcer l'accès des PME au financement. Le GPME permet de fournir des garanties ou des contre-garanties à des intermédiaires financiers pour des prêts accordés aux PME par des institutions financières. Sa visée ultime consiste à augmenter l'offre de financement des PME par l'emprunt.	Évaluer l'impact du GPME sur l'accès des PME au financement, ainsi que son efficacité au cours de la période 2007-2013.
Emploi des jeunes II	Au cours des dix dernières années et plus particulièrement depuis le début de la crise économique et financière, le nombre de chômeurs dans l'UE a considérablement augmenté. Pour améliorer la situation, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en 2013, une recommandation du Conseil établissant une «garantie pour la jeunesse». Il recommande que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi «de qualité», un apprentissage, un stage ou une formation continue dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement formel ou la perte de leur emploi. Parallèlement, en février 2013, le Conseil européen a décidé de créer l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), destinée à renforcer le soutien financier de l'UE mis à la disposition des régions et des personnes les plus lourdement affectées par le chômage et l'inactivité.	Examiner si la garantie pour la jeunesse donne des résultats dans les États membres et si l'IEJ y contribue.
PPP — Partenariats public-privé	Les partenariats public-privé (PPP), dont les premiers ont été mis en place dans les années 1990, sont un outil visant à combiner l'efficacité et le caractère innovant du secteur privé avec les strictes contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les dépenses publiques. Les principales caractéristiques d'un PPP sont la longue durée du projet (qui va souvent jusqu'à 30 ans) et le partage des risques entre les acteurs privés et leurs partenaires du secteur public. Les risques qui pèsent sur la bonne gestion financière d'un PPP sont divers. Ils peuvent être classés en cinq catégories liées aux différentes étapes du cycle de vie du PPP et au cadre politique correspondant: a) l'inadéquation du cadre politique et juridique de l'UE et de l'État membre, au regard de la mise en œuvre du PPP; b) le caractère injustifié de la décision de mettre en place un PPP; c) des dispositions de partage des risques et des clauses contractuelles inappropriées; d) une performance insuffisante; e) une gestion médiocre des contrats.	Déterminer si les projets en PPP financés par l'UE ont été gérés avec efficacité et ont apporté une valeur ajoutée.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Jaspers	L'initiative Jaspers (<i>Joint Assistance to Support Projects in European Regions</i> , assistance commune dans le soutien aux projets en faveur des régions d'Europe) est un dispositif d'assistance technique créé en 2006 à l'intention des États membres qui ont adhéré à l'Union européenne depuis 2004. Eu égard à l'ampleur des préparatifs requis par les grands projets, ainsi qu'au relatif manque d'expérience et de capacités de ces pays, la Commission européenne a essentiellement voulu leur apporter, via un partenariat avec la Banque européenne d'investissement, l'aide dont ils ont besoin pour concevoir de grands projets de bonne qualité et, dès lors, susceptibles de recevoir plus rapidement l'approbation des services de la Commission. L'initiative Jaspers permet de bénéficier d'une assistance à toutes les étapes du développement d'un projet, du recensement initial des projets potentiellement éligibles jusqu'à l'octroi de la subvention de l'UE. Bien qu'elle vise en général l'élaboration du projet, l'intervention peut également être limitée à un contrôle des documents relatifs au projet. Jusqu'à présent, les activités menées dans le cadre de cette initiative ont essentiellement visé des projets de grande envergure. En juin 2015, 435 demandes relatives à de grands projets, ayant donné lieu à l'assistance Jaspers, avaient été approuvées par la Commission européenne; leur coût total se montait à 71,7 milliards d'euros, dont 42,4 millions d'euros de subventions de l'Union européenne.	Vérifier si l'initiative Jaspers a permis une amélioration du développement de grands projets cofinancés par l'UE, contribuant ainsi à accroître la qualité des projets tout en renforçant les capacités administratives des États membres.
Pérennité des projets	La pérennité peut être définie comme la possibilité de maintenir les opérations, les services et les avantages engendrés par un projet après l'achèvement de celui-ci. Gérer les programmes d'aide financière publique, notamment ceux relevant du Fonds européen de développement régional (FEDER), de manière à assurer la pérennité des résultats constitue un défi majeur. Or si les résultats des investissements publics ne sont pas durables, leur efficacité, leurs avantages et leur valeur ajoutée sont nettement amoindris. Une pérennité insuffisante est également susceptible de compromettre de manière générale la réalisation des objectifs politiques de l'Union européenne, des États ou des régions. Au fil du temps, les exigences légales en matière de pérennité des résultats obtenus grâce aux instruments de la politique de cohésion se sont durcies avec l'établissement d'un ensemble de conditions qui, cumulées, constituent une infraction aux règlements. Actuellement, la durée limite de maintien d'un investissement est généralement fixée à cinq ans.	Examiner si les projets du FEDER ayant trait à des investissements productifs et au soutien aux entreprises ont été gérés d'une manière qui garantit la pérennité des résultats.
Douanes de l'UE et libre circulation des biens	Le marché unique a aboli les contrôles douaniers pour le commerce intracommunautaire. Toutefois, les biens en provenance de pays tiers, entrant dans les États membres, sont soumis à des contrôles douaniers qui, s'ils reposent sur des règles communes, doivent permettre de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur. Cela suppose que les administrations douanières des 28 États membres agissent comme si elles formaient une autorité unique. En 2008, la Commission a adopté une stratégie pour l'avenir de l'union douanière, qui a été approuvée par le Conseil. En 2008 également, le Parlement a adopté une «déclaration sur le rôle futur des douanes». Leur objectif était de moderniser les méthodes de travail des douanes et de revoir l'allocation des ressources dans une optique d'efficacité et d'efficience. Les stratégies visaient avant tout à assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, à protéger le marché intérieur contre le commerce déloyal ou illicite et, dans le même temps, à permettre de trouver un juste équilibre entre contrôles douaniers et facilitation des échanges.	Évaluer si la Commission et les États membres font en sorte que les procédures d'importation protègent les intérêts financiers de l'Union européenne.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Croissance intelligente et inclusive — Cohésion économique, sociale et territoriale		
Accords de partenariat	Les accords de partenariat sont l'un des instruments mis en place dans le cadre du règlement portant dispositions communes pour que la politique de cohésion devienne plus efficace et soit davantage axée sur les résultats. Ils ont été introduits par la Commission européenne et par chaque État membre pour la période de programmation 2014-2020. Les accords de partenariat décrivent la manière dont les autorités nationales prévoient d'utiliser les financements des Fonds structurels et d'investissement européens et présentent les objectifs stratégiques de chaque pays ainsi que leurs priorités en matière d'investissement suivant une nouvelle logique d'intervention. Ils sont concrétisés et subdivisés en sous-objectifs et en actions dans les programmes opérationnels. Les accords de partenariat ainsi que les programmes opérationnels définissent des indicateurs pour mesurer les résultats obtenus.	Évaluer si la Commission a négocié efficacement les accords de partenariat ainsi que les programmes opérationnels dans le cadre de la politique de cohésion de façon à ce qu'ils mettent l'accent sur les résultats et sur la performance, et examiner si les fonds ont été concentrés sur les objectifs thématiques, si la logique d'intervention est davantage centrée sur les besoins et permet d'établir un lien plus clair avec les résultats, et si les indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les résultats obtenus.
Clôtures des programmes de la période 2007-2013	La politique de cohésion et la politique de développement rural présentant des caractéristiques similaires pour ce qui est des objectifs, des instruments, des mécanismes d'acheminement de l'aide et du système de gestion et de contrôle, les risques inhérents et de non-contrôle de ces régimes de dépenses sont aussi étroitement liés. Il s'agit de deux domaines budgétaires de l'UE les plus exposés aux erreurs. Dans ces deux cas, la clôture d'un programme implique la liquidation financière des engagements budgétaires restants de l'Union (c'est-à-dire le paiement du solde final aux États membres, le recouvrement des trop-perçus versés par la Commission et/ou le dégagement du solde inutilisé de la contribution de l'UE au programme).	Examiner et comparer la conception des modalités de clôture des programmes de cohésion et de développement rural 2007-2013, comparer les modalités de clôture de trois périodes de programmation, évaluer si les règles et les procédures garantissent l'efficacité de la clôture, évaluer si la Commission a apporté un soutien satisfaisant aux États membres et, enfin, analyser si les principaux risques sont couverts de manière adéquate.
Corrections financières	Les règlements relevant du domaine de la cohésion applicables pendant les périodes de programmation 2000-2006, 2007-2013 et 2014-2020 autorisent la Commission à recourir, pour protéger le budget de l'UE, à un ensemble de mesures: des mesures de prévention (à savoir des suspensions et des interruptions) et des corrections financières. Bien que leurs modalités varient d'une période de programmation à l'autre, ces mesures jouent chaque fois un rôle crucial dans la protection du budget de l'UE, pendant la durée des programmes opérationnels comme à la clôture de ces derniers. La conception des mesures visant à protéger le budget de l'UE ainsi que leur mise en œuvre contribuent à garantir la régularité de l'exécution du budget de l'UE dans le domaine de la cohésion.	Vérifier si les mesures de prévention et les corrections financières adoptées par la Commission sont des outils efficaces dans le domaine de la cohésion, comparer les mesures mises en place pour les périodes de programmation 2000-2006 à 2014-2020 et examiner si les informations communiquées sont utiles.
Absorption	Dans le contexte de la politique de cohésion, les États membres de l'Union européenne reçoivent, pour chaque période de programmation, une dotation sur le budget de l'UE qui est mise à leur disposition par tranche annuelle. L'absorption de ces fonds dans les États membres est la première condition nécessaire, mais non suffisante, pour obtenir des résultats. Si les fonds que l'UE met à la disposition des États membres ne sont pas absorbés, cela signifie que les investissements sont retardés ou ne sont pas réalisés. Une absorption insuffisante est donc susceptible de compromettre la réalisation des objectifs politiques de l'UE. Pour la période de programmation 2007-2013, 349 000 millions d'euros de fonds de l'UE ont été alloués aux différents États membres pour les besoins de la mise en œuvre de la politique de cohésion; la période d'éligibilité des dépenses correspondantes a pris fin le 31 décembre 2015. À la fin de 2014, le taux d'absorption dans plusieurs États membres restait relativement bas, malgré les révisions apportées à la réglementation par le Parlement européen et le Conseil, et les diverses mesures prises par la Commission. Courant 2015, certains de ces États membres ont affiché des taux d'absorption accrus, tandis que d'autres rencontraient toujours des difficultés à cet égard. À ce jour, l'inexécution budgétaire s'est traduite par des dégagements d'office pour un montant cumulé de 1 344 millions d'euros, soit 0,4 % du budget total consacré à la politique de cohésion, ce qui représente une nette réduction des transferts du budget de l'Union européenne vers les budgets nationaux.	Évaluer la manière dont la Commission surveille l'absorption du budget de la politique de cohésion pour la période de programmation 2007-2013 ainsi que les mesures qu'elle a prises dans le dessein d'aider les États membres à augmenter le taux d'absorption.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) est-elle efficace?	Le pacte de stabilité et de croissance (PSC) a été mis en place en 1997 pour garantir des politiques budgétaires saines. La crise récente a révélé que le cadre de gouvernance financière et économique d'alors, qui était centré sur la discipline budgétaire, n'avait pas permis de prévenir ou de détecter l'apparition de déséquilibres macroéconomiques dans un grand nombre d'États membres. En 2011, le PSC a fait l'objet d'une réforme visant à prévenir des situations similaires à l'avenir grâce à la mise en place de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), un nouveau mécanisme de surveillance destiné: a) à détecter les déséquilibres macroéconomiques, b) à prévenir les déséquilibres macroéconomiques excessifs et c) à corriger les déséquilibres macroéconomiques excessifs.	Déterminer si la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques repose sur des bases solides et si elle est mise en œuvre de manière satisfaisante.
Système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS)	Composante essentielle du marché intérieur de l'UE et de la compétitivité des secteurs européens de l'industrie et des services, la mobilité des marchandises et des personnes a une incidence considérable sur la croissance économique. Au fil des ans, chaque pays d'Europe a défini ses propres spécifications techniques en matière d'infrastructure ferroviaire nationale (écartement des voies, normes de sécurité et normes électriques, systèmes de signalisation et autres), ce qui représente une source de difficultés et de coûts supplémentaires pour l'exploitation ferroviaire transfrontalière. Le transport ferroviaire passe pour l'un des moyens de transport les plus respectueux de l'environnement. L'un des projets les plus ambitieux en rapport avec l'espace ferroviaire unique européen consiste à créer un système de signalisation unique pour l'ensemble de l'UE. Actuellement, plus de 20 systèmes de contrôle des trains (systèmes de signalisation) indépendants et incompatibles coexistent dans l'Union européenne, ce qui constitue un frein majeur à l'interopérabilité ferroviaire transeuropéenne. Pour surmonter ces obstacles, la Commission, l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et l'Union des industries ferroviaires européennes (UNIFE) ont élaboré conjointement un système européen de contrôle, de commande, de signalisation et de communication, le système européen de gestion du trafic ferroviaire (<i>European Rail Traffic Management System</i> , ERTMS), avec pour objectif ultime de remplacer tous les systèmes de signalisation existant en Europe par un système unique.	Vérifier si le système européen de gestion du trafic ferroviaire a été correctement conçu, mis en œuvre et géré.
Ciel unique européen	Le transport aérien est un rouage essentiel du marché unique européen. Dans le monde moderne, sa sûreté et son efficacité passent par des interactions bien coordonnées entre les compagnies aériennes, les aéroports et les prestataires de services de navigation aérienne, chargés de la gestion du trafic aérien (<i>Air Traffic Management</i> , ATM). En règle générale, en Europe, cette gestion du trafic aérien a été mise en place et est assurée au niveau national. Face à l'augmentation du trafic et au sentiment que les retards de vol s'aggravaient, la Commission a proposé, à la fin des années 1990, l'initiative «Ciel unique européen» (<i>Single European Sky</i> , SES). Cette initiative a été officialisée en 2004 avec l'adoption, par le Parlement européen et le Conseil, d'un cadre réglementaire visant à améliorer l'efficacité de la gestion du trafic aérien en Europe. Après une révision en 2009 et l'adoption de plusieurs règlements d'exécution, l'initiative comprend désormais des instruments réglementaires destinés à limiter les incidences négatives d'une offre fragmentée et monopolistique, ainsi qu'une aide financière pour le développement coordonné de nouvelles technologies de gestion du trafic aérien susceptibles d'accroître la capacité du système.	Vérifier si l'initiative «Ciel unique européen» de l'UE permet une gestion plus efficace du trafic aérien en Europe.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Croissance durable: ressources naturelles		
Natura 2000	Réseau écologique des zones spéciales de protection le plus important au monde, Natura 2000 compte près de 26 000 sites et couvre presque 18 % du milieu terrestre de l'UE ainsi que d'importantes zones marines. Il constitue un élément clé de la stratégie de l'UE visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici à 2020. La Commission a estimé en 2013 que les avantages qui découlent des sites Natura 2000 peuvent représenter jusqu'à 300 milliards d'euros par an, soit bien plus que les coûts de mise en œuvre, qui vont de 5 milliards d'euros à 9 milliards d'euros par an. Natura 2000 est un réseau de zones de protection de la nature à l'échelle de l'UE établi en vertu de la directive Habitats de 1992. Il a pour objectif d'assurer la survie à long terme des espèces et habitats menacés les plus précieux d'Europe.	Évaluer si la mise en œuvre de Natura 2000 contribue efficacement à enrayer la perte de biodiversité en Europe.
Rôle accru des organismes de certification en matière de légalité et de régularité des dépenses de la politique agricole commune	Les règlements régissant la politique agricole commune (PAC) pour la période de programmation 2014-2020 assignent aux organismes de certification qui opèrent dans les États membres un rôle et des responsabilités accrus en matière de fourniture à la Commission d'une assurance sur la légalité et la régularité des dépenses. Les organismes de certification sont désormais tenus de rendre un avis sur la légalité et la régularité des dépenses. Les premiers avis des organismes de certification portent sur l'exercice 2015 et ont été communiqués à la Commission en février 2016.	Déterminer si le système conçu pour la réalisation du nouveau rôle des organismes de certification en matière de légalité et de régularité est susceptible de fournir une base saine pour l'assurance de la Commission, conformément à la réglementation de l'UE et aux normes d'audit admises au niveau international.
Programmation du développement rural	De récents rapports spéciaux consacrés au développement rural montrent que la valeur ajoutée européenne n'est pas démontrée pour certaines mesures (la valeur résultant d'une intervention de l'UE doit s'ajouter à la valeur qui aurait été générée par l'action des États membres seuls). Ces faiblesses auraient dû être corrigées dans le cadre de l'établissement du budget 2014-2020 du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).	Déterminer si les programmes de développement rural approuvés par la Commission pour la période de programmation 2014-2020 répondent adéquatement aux priorités de l'UE en matière de développement rural et examiner si le processus de programmation et d'approbation relatif à la période 2014-2020 a donné lieu à des programmes constituant une base saine pour une utilisation efficace et efficiente des fonds de l'UE.
Gaspillage alimentaire	Le gaspillage alimentaire est un problème reconnu, suscitant une préoccupation grandissante dans la plupart des pays ces dernières années. Selon une étude publiée par la Commission, la production annuelle de déchets alimentaires dans les 28 États membres de l'Union est d'environ 89 millions de tonnes; les déchets alimentaires devraient avoisiner les 126 millions de tonnes (soit une hausse de 40 %) en 2020 si aucune action ou mesure préventive supplémentaire n'est mise en place. Ces dernières années, la lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité de l'Union.	Évaluer si l'UE lutte efficacement contre le gaspillage alimentaire à l'aide de divers fonds et par la prise de dispositions susceptibles d'influer sur le gaspillage alimentaire. Parallèlement, l'audit permettra aussi d'examiner si certains instruments d'aide peuvent entraver la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il sera centré sur la prévention du gaspillage alimentaire et sur le don de denrées alimentaires qui, sans cela, seraient gaspillées.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Approvisionnement en eau	L'approvisionnement en eau n'est pas sans rapport avec l'accès à une eau potable de bonne qualité. Bien que l'eau potable soit largement disponible dans l'ensemble de l'Union européenne, il subsiste des régions où les citoyens ne bénéficient pas d'un service d'approvisionnement en eau de haute qualité. Sur la période 2007-2013, 4 066 millions d'euros ont été affectés à la gestion et à la distribution d'eau potable dans les États ayant adhéré à l'UE après 2003. Pour la période de programmation 2014-2020, le budget de l'UE destiné au même domaine d'action et aux mêmes États membres se montera à 3 335 millions d'euros.	Cet audit, qui part des constatations établies lors d'un audit similaire mené en 2010, vise à évaluer si les actions de l'UE ont permis d'améliorer l'approvisionnement en eau potable dans les États ayant adhéré à l'Union européenne depuis 2004.
L'efficacité du système de l'UE destiné au contrôle des pêches	Les prises de poisson dans l'Union européenne, qui ont décliné pendant de nombreuses années, sont devenues plus stables ces dernières années. Cependant, un grand nombre de stocks halieutiques font toujours l'objet d'une surpêche. Un système de contrôle des pêches efficace demeure donc nécessaire. Le système actuel de contrôle des pêches en Europe est en place depuis 2010. Il a été introduit en réponse au dernier rapport spécial consacré à ce thème par la Cour, qui a pointé de graves insuffisances affectant les contrôles dans le précédent régime de contrôle des pêches. Le principal objectif du système de contrôle des pêches consiste à garantir la pérennité des ressources halieutiques et de l'industrie de la pêche.	Vérifier si le système de l'UE destiné au contrôle des pêches est efficace.
Réponse au vieillissement de la population	À leurs débuts, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier du soutien de l'UE que dispense traditionnellement le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). En outre, un paiement complémentaire en leur faveur a été introduit au titre du premier pilier de la PAC pour la période de programmation 2014-2020. C'est donc la première fois qu'une aide aux jeunes agriculteurs peut être fournie au titre des deux piliers de la PAC.	Vérifier si le soutien de l'UE en faveur des jeunes agriculteurs est bien conçu pour contribuer efficacement au renouvellement des générations.
RPB — Régime de paiement de base	Le régime de paiement de base (RPB) en faveur des agriculteurs est entièrement financé sur le budget de l'Union européenne par l'intermédiaire du Fonds européen agricole de garantie. Il fait l'objet d'une gestion conjointe par la Commission et les États membres («gestion partagée»). La Commission reste globalement responsable et est tenue de veiller à l'uniformité des conditions de mise en œuvre du régime ainsi qu'à la prévention de la concurrence déloyale ou de la discrimination envers les agriculteurs.	Examiner si la Commission et les États membres font en sorte que les aspects du régime de paiement de base présentant des risques élevés soient en conformité avec les objectifs de la PAC et la législation de l'Union.
Verdissement de la PAC	Les paiements liés aux pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement, ou «verdissement», constituent une nouvelle composante des paiements directs. Ils ont été introduits lors de la réforme de la PAC, en 2013, et les premiers paiements de ce type ont été réalisés au cours de l'année de demande 2015. Les règles de base du verdissement sont établies dans le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux paiements directs. Le verdissement vise principalement à améliorer les performances environnementales de la PAC par l'intermédiaire de trois pratiques agricoles obligatoires qui ciblent simultanément les objectifs des politiques relatives au climat et à l'environnement: la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes existantes et la mise en place de surfaces d'intérêt écologique (SIE).	Évaluer si le verdissement peut améliorer les performances environnementales et climatiques de la PAC.
Analyse panoramique sur la stratégie de l'UE en matière d'énergie et de climat	Le changement climatique et la durabilité énergétique constituent l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020 et l'une des trois principales priorités retenues par la Commission Juncker. En outre, après l'accord de Paris adopté lors de la COP 21, la mise en œuvre des paquets sur l'énergie et le changement climatique à l'horizon 2020 et à l'horizon 2030 constituera une préoccupation centrale pour la Commission et les États membres.	L'analyse vise à offrir un panorama des actions entreprises par l'Union européenne dans le domaine de l'énergie et du climat, des travaux d'audit réalisés par la Cour et par d'autres institutions de contrôle dans ce domaine, et des principaux risques et questions susceptibles d'alimenter le débat et d'influer sur les travaux d'audit à venir.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
L'Europe dans le monde		
Coordination, par la Commission, de la réaction à des catastrophes en dehors de l'UE	Une catastrophe peut frapper n'importe où, n'importe quand. Les conséquences humaines, environnementales et économiques d'une catastrophe (qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'une catastrophe d'origine humaine) peuvent être considérables. D'après une estimation, les catastrophes naturelles ont été au nombre de 6 873 et ont fait 1 350 000 morts dans le monde entre 1994 et 2013, soit une moyenne annuelle de 68 000 tués. Face à une catastrophe, la réaction doit être rapide. Une bonne gestion des catastrophes permet de sauver des vies, et une coordination efficace des différents intervenants est cruciale pour la réussite de la préparation et de la réaction aux catastrophes. Le mécanisme de protection civile de l'Union a été institué dans le but de favoriser une coopération opérationnelle rapide et efficace entre les services nationaux de protection civile. Il a deux grands objectifs: premièrement, renforcer la coopération entre l'Union et les États participants (les États membres et six pays tiers); deuxièmement, faciliter la coordination dans le domaine de la protection civile, afin de conférer davantage d'efficacité aux systèmes qui doivent permettre de prévenir les catastrophes, de s'y préparer et d'y réagir.	L'objectif de l'audit est d'évaluer si, depuis la mise en place du mécanisme de protection civile de l'Union en 2014, la Commission a efficacement coordonné la réaction aux catastrophes survenues dans des pays tiers.
Soutien de l'Union européenne à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est	Les Nations unies définissent la traite des êtres humains comme «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, y compris l'échange ou le transfert du contrôle exercé sur ces personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation.» Il s'agit d'une infraction pénale extrêmement lucrative qui concerne presque tous les pays du monde. L'Union européenne est si gravement touchée que le Conseil considère la traite des êtres humains à l'intérieur de l'UE comme une menace criminelle majeure. La traite des êtres humains est en outre expressément interdite par l'article 5 de la Charte des droits fondamentaux. C'est pourquoi l'Union européenne s'est résolument engagée dans l'éradication de la traite des êtres humains et a érigé la prévention de cette dernière au rang de priorité absolue.	Évaluer si le soutien de l'UE à la lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud et du Sud-Est pendant la période 2009-2015 a été efficace.
L'aide de l'UE en faveur de la Tunisie	Parmi les pays ayant connu une révolution lors du Printemps arabe, la Tunisie est celui qui a le plus avancé dans sa transition politique et elle bénéficie, de ce fait, d'un fort soutien unanime du Conseil européen et du Parlement européen. La Tunisie a aujourd'hui trois grands défis à relever: a) sa transition démocratique a bien lieu, mais reste fragile; b) elle connaît des difficultés économiques, avec des inégalités croissantes et un taux de chômage élevé; c) les attaques terroristes perpétrées en 2015 ont mis en péril le développement économique et la stabilité sociale du pays.	L'audit vise à examiner si l'aide accordée par l'UE à la Tunisie via l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), l'instrument européen de voisinage (IEV) et le prêt au titre de l'assistance macrofinancière a été bien utilisée.

Cour des comptes européenne — Rapports spéciaux à publier en 2017

Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de l'activité
Réaction de l'UE à la crise des réfugiés: l'approche des «points d'accès»	Courant 2014, et surtout en 2015, la crise des réfugiés syriens a pris une plus grande ampleur, touchant plusieurs États membres de l'Union européenne riverains de la Méditerranée, en particulier la Grèce et l'Italie. Pendant la seule année 2015, plus d'un million de personnes ont traversé la Méditerranée pour gagner l'Europe: quelque 850 000 d'entre elles ont fui la Turquie pour se rendre en Grèce, et 150 000 environ ont quitté l'Afrique du Nord pour l'Italie. En règle générale, ces flux de migrants aux frontières extérieures de l'UE étaient constitués à la fois de demandeurs d'asile (venant en particulier de Syrie, mais aussi d'Iraq, d'Afghanistan et d'Érythrée) et de migrants économiques. Les pays concernés ont ainsi été exposés à des pressions excessives au niveau des frontières extérieures de l'Union européenne, et la nécessité d'un soutien de l'UE à leurs systèmes de gestion des frontières ainsi qu'à leurs régimes d'asile s'est dès lors imposée. En mai 2015, la Commission a présenté un «agenda européen en matière de migration» qui définit une approche globale de la gestion des migrations. L'une des principales mesures opérationnelles proposées par la Commission consistait à élaborer une nouvelle approche dite «des points d'accès», dans laquelle les agences de l'UE, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile, Europol et Eurojust apporteraient une assistance opérationnelle aux États membres situés en première ligne, qui sont exposés à ces pressions migratoires élevées et disproportionnées.	Vérifier si l'approche des points d'accès a contribué à une meilleure gestion des flux migratoires à destination de l'UE.
Appui budgétaire: mobilisation des recettes intérieures en Afrique subsaharienne	Les recettes intérieures, y compris les impôts et les recettes tirées de l'extraction des ressources naturelles, sont la plus importante source de financement dont disposent les États. En apportant un appui à des politiques et à des systèmes fiscaux et de recettes dans les pays en développement, les donateurs peuvent aider ces derniers à devenir moins dépendants de l'aide extérieure ainsi qu'à améliorer les relations de gouvernance au sens large et favoriser le renforcement de l'État. La Commission européenne appelle instamment les pays en développement à faire des efforts en matière de mobilisation des recettes. Elle considère l'appui budgétaire comme un instrument adéquat pour obtenir les meilleurs résultats.	Cet audit vise à évaluer si la Commission a efficacement favorisé la mobilisation des recettes intérieures par l'intermédiaire de ses programmes d'appui sectoriel dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il couvrira uniquement l'Afrique subsaharienne.
Institutions, agences et organismes de l'UE		
Examen de la performance à la Cour de justice de l'Union européenne	En vertu de l'article 19, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, «la Cour de justice de l'Union européenne comprend la Cour de justice, le Tribunal et des tribunaux spécialisés. Elle assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités». Dans le cadre de cette mission, elle contrôle la légalité des actes des institutions de l'Union européenne, s'assure que les États membres respectent les obligations qui leur incombent en vertu des traités et interprète le droit de l'UE à la demande des juridictions nationales.	Apporter un regard extérieur sur les systèmes et procédures existants, et recenser des domaines dans lesquels la Cour de justice peut gagner en efficacité ou dans lesquels les dispositions actuelles sont de nature à induire des lenteurs ou à renforcer l'impression que la Cour de justice a un grand nombre de dossiers en souffrance, et faire rapport sur ces domaines.
Gouvernance économique et financière		
L'intervention de la Commission dans la crise financière grecque a-t-elle été efficace? (2^e partie)	Les programmes d'ajustement économique en faveur de la Grèce ont pour objectif de soutenir les efforts déployés par le gouvernement grec pour restaurer la viabilité budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à la fois à renforcer la compétitivité de l'économie et à regagner la confiance des marchés financiers. Le soutien financier, sous forme de prêts assortis d'une large gamme d'échéances, a été subordonné à des conditions à respecter en matière de politique économique.	Apprécier si l'intervention de la Commission dans la crise financière grecque a été efficace.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).


Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

De nombreuses autres informations:

Cour des comptes européenne
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG
eca-info@eca.europa.eu

 @EUAuditors

 EUAuditorsECA

eca.europa.eu



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE



Office des publications